

PROPOSITION MULTIRISQUE IMMEUBLE



Monsieur
Schoenher Arnaud
87 Rue Saint-Antoine,
75004 Paris, France

Paris, le lundi 22 avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir sollicité et avons le plaisir de vous présenter notre proposition MULTIRISQUE IMMEUBLE concernant l'immeuble sis :

87 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris, France

Notre offre est valable **deux mois**, sous réserve de l'évolution de la sinistralité à la souscription.

REMARQUES IMPORTANTES

Aussi précis que soient les informations et les conseils qui vous ont été délivrés, il est très important que vous lisiez attentivement le contrat qui vous sera remis.

Nous attirons votre attention sur les paragraphes du contrat consacrés aux plafonds et limitations de garanties, aux conditions de souscription du contrat, aux franchises et à vos obligations en cours de contrat, et en cas de sinistre.

Souscripteur :
Monsieur
Schoenher Arnaud

Immeuble situé :
87 Rue Saint-
Antoine, 75004
Paris, France

Nos Réf : HO241



Notre offre

- Caractéristiques de l'immeuble

 Superficie 300 m ²	 Nombre de bâtiment(s) Moins de quinze lots	 Activité(s) Habitations Uniquement
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Proposition Multirisque Immeuble

Compagnie	Franchise	LCI*	Prime / an TTC	Dont frais
SADA ASSURANCES	Non	19 000 000 €	700,00 €	55

→ Etablie sur les bases des éléments suivant :

Antécédents d'assurance

L'immeuble a-t-il été assuré au cours des 36 dernier mois ?	Nom de l'assureur précédent :
Oui	Axa

Antécédents sinistres

L'immeuble a-t-il fait l'objet d'un ou plusieurs sinistre(s) au cours des 36 derniers mois ?	Vous déclarez que le risque à subi ou occasionné, au cours des 36 derniers mois :
Non	1 sinistre



Déclarations

Vous déclarez que l'immeuble à assurer :

- est à usage principal d'habitation pour plus de 75% de sa superficie et comprend moins de 30% de lots à destination
- de logements sociaux
- est couvert et construit en matériaux durs pour au moins 90% ;
- n'est ni un château, un manoir, un immeuble de catégorie grand luxe ou exceptionnelle ;
- n'est pas désaffecté, occupé clandestinement, sans autorisation ou bail, vide ou inoccupé à plus de 25 % ;
- ne fait pas l'objet d'un décret d'insalubrité ou d'un arrêté de péril, et n'est pas frappé d'alignement ;
- est maintenu en bon état d'entretien ;
- n'est pas voué à la démolition, à la dépollution, rénovation, réhabilitation ;
- n'est pas en cours de construction, de démolition, de dépollution, de rénovation ou réhabilitation ;
- n'est pas classé, inscrit ou inventorié en tout ou partie comme monument historique
- n'est pas laissé à l'abandon (par exemple en cas d'absence de services publics tels que l'eau, l'électricité, le gaz...)
- n'est pas situé dans une ZUP ou zone sensible notoirement connue (violence urbaine)
- n'est pas situé à plus de 1500 mètres d'altitude ou en front de mer
- n'est pas situé dans un ensemble immobilier de plus de 20 000 m² ;
- ne renferme pas, n'est pas connexe ou contigu à des activités telles que:
 - o une discothèque, boîte de nuit, dancing, cabaret, bar à ouverture tardive, bar à ambiance musicale,
 - o établissement avec piste de danse, casino, bowling,
 - o des locaux réservés une activité politique, ou ambassade / consulat, ou syndicale ou religieuse ;
- ne renferme pas, n'est pas connexe ou contigu à des activités telles que:
 - o Bijoutier / Joaillier / Magasin de négoce de métaux précieux
 - o Blanchisserie / Teinturerie / pressing
 - o Commerce de droguerie et peintures, bazar
 - o Restaurations rapides dont: burger, sandwich, pizza, tacos, kebabs
 - o Menuiserie, Ebénisterie, travaux et stockage de bois, travail de métaux
 - o Confection et ou stockage de vêtements
 - o Garde meuble, dépôt vente de meuble
 - o Hôtels et résidences hôtelières
 - o station service, garagiste, carrossier, vente et monte de pneumatique, atelier de réparation auto
- ne renferme pas de stock de liquides inflammables, autres que ceux destinés au chauffage des locaux, en quantité supérieure à 500 litres ou 1 000 litres pour le gaz.
- n'a pas fait l'objet d'un contrat de même nature résilié pour sinistre ou non-paiement de prime ou ayant fait l'objet d'une procédure pour nullité.

Le Souscripteur déclare ne pas faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.



En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à nous renvoyer un exemplaire de la présente revêtu de vos cachet et signature.

Votre accord vaut mandat de placement exclusif de l'immeuble en référence auprès de SADA assurances, et annule et remplace tout éventuel mandat antérieur.

Restant bien volontiers à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Date d'effet demandée : mardi 30 avril 2024

Fait à Paris, le lundi 22 avril 2024

Signature et cachet du souscripteur

P. PLASSE & Cie - SAS au capital de 550.000 € - 18 rue Ballu - CS 55051 - 75442 Paris Cedex 09 - Tel 01 44 53 74 00 SAS au capital de 550.000 € - RCS Paris N° 562 015 453 - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 330 www.orias.fr. Sous l'autorité compétente de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09 - www.acpr.banque-france.fr. **Réclamation** : les réclamations peuvent être adressées au Siège social à l'attention du service réclamation - Tel 01 44 53 74 09 - mail reclamation@pplasse.fr. **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.



TABLEAU DES GARANTIES

EVENEMENTS	BIENS & RISQUES ASSURES	MONTANTS DE GARANTIES *	FANCHISES *
INCENDIE ET RISQUES ANNEXES	Biens assurés	Valeur de reconstruction à neuf	Néant
	sauf pour :		
	Dommages électriques	30 fois l'indice, vétusté forfaitaire de 10% par année d'ancienneté, max 50%	0.3 fois l'indice
	Choc de véhicules non identifiés	15 fois l'indice	1 fois l'indice
	Contenu affecté au service de l'immeuble	Valeur de remplacement, vétusté déduite	Néant
	Sondage des conduites de cheminées	3 fois l'indice	Néant
	Emission accidentelle de fumée	3 fois l'indice	Néant
	Dommages aux plantations	15 fois l'indice	Néant
TEMPETE / GRELE / NEIGE	Biens assurés	Valeur de reconstruction, vétusté déduite	Néant
	Antennes et paraboles collectives	15 fois l'indice, vétusté forfaitaire de 20% par année d'ancienneté	10% du dommage, minimum 0.3 fois l'indice
	Contenu affecté au service de l'immeuble	Valeur de remplacement, vétusté déduite	Néant
DEGATS DES EAUX	Biens assurés	Valeur de reconstruction à neuf	
	sauf pour :		
	Infiltration à travers les murs extérieurs / balcons / loggias / terrasses / toitures terrasse	15 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Infiltration à travers joints d'étanchéité	8 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Recherche de fuite	8 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Refoulement des égouts	45 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Dommage de gel	15 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Frais d'ouverture d'appartement	3 fois l'indice par évènement	Néant
	Bris de marbres, skydômes, pyrodômes, séparations de balcons	15 fois l'indice	Néant
	Consommations supplémentaires d'eau	3 fois l'indice	0.3 fois l'indice
BRIS DES GLACES	Biens assurés	15 fois l'indice	Néant
CATASTROPHE NATURELLES & TECHNOLOGIQUES	Bien assurés	Valeur de reconstruction à neuf	Légale et réglementaire
VOL VANDALISME	Détériorations immobilières	45 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Vandalisme	15 fois l'indice	0.3 fois l'indice
	Vol et détournement de loyers et charges	15 fois l'indice	Néant
	Contenu affecté au service de l'immeuble	15 fois l'indice	0.3 fois l'indice
FRAIS & PERTES ANNEXES	Prime sur dommages ouvrage	5% de l'indemnité sur bâtiment	
	Frais de démolition et de déblais	10% de l'indemnité versée sur bâtiment et contenu	
	Gardiennage et clôture provisoire	8 fois l'indice	
	Honoraires d'architecte ou coordinateur	5% de l'indemnité sur bâtiment	
	Honoraires d'experts d'assurés	5% de l'indemnité sur bâtiment	
	Frais de déplacement et remplacement	10% de l'indemnité versée sur contenu	
	Mise en conformité	5% de l'indemnité sur bâtiment	Néant
	Perte de loyer	Une année de loyer	
	Pertes indirectes justifiées	10% de l'indemnité versée sur bâtiment et contenu	



RESPONSABILITE CIVILE	Recours des locataires en incendie	7500 fois l'indice pour l'ensemble des réclamations dont 150 fois l'indice pour les dommages immatériels et marchandises	
	Recours des locataires en dégât des eaux	1500 fois l'indice dont 150 fois l'indice pour les dommages immatériels et marchandises	
	Recours des voisins et des tiers en incendie	4500 fois l'indice pour l'ensemble des réclamations dont 150 fois l'indice pour les dommages immatériels	Néant
	Recours des voisins et des tiers en dégât des eaux	1500 fois l'indice dont 150 fois l'indice pour les dommages immatériels	
RESPONSABILITE CIVILE PROPRIETAIRE D'IMMEUBLE	Pour l'ensemble des garanties	7500 fois l'indice	Néant
	Dommages corporels	6000 fois l'indice	Néant
	Sauf pour :		
	Maladie transmise par vide-ordures	300 fois l'indice par année d'assurance	Néant
	Dommages matériels et immatériels consécutifs	1500 fois l'indice, dont 20% au maximum pour dommages immatériels consécutifs	0.3 fois l'indice
	Sauf pour :		
	Incendie, explosion, dégât d'eaux hors locaux	500 fois l'indice	Néant
	Vol	75 fois l'indice	Néant
	Réunions et travaux urgents	75 fois l'indice	Néant
	Pollution accidentelle	150 fois l'indice	Néant
	RC du conseil syndical	150 fois l'indice	Néant
Retard ou perte du courrier	8 fois l'indice	Néant	
DEFENSE ET RECOURS	Frais judiciaires ou d'expertise judiciaire	150 fois l'indice	
	Dont Honoraires :		
	Assistance expertise	1 fois l'indice	
	Représentation ou arbitrage dans les relations assuré/assureur	1 fois l'indice	
	Plaidoirie / intervention à l'audience devant :		Néant
	Juges des référés ou de mise en état	1 fois l'indice	
	Les tribunaux, les cours d'appel, la Commission de contentieux de la sécurité sociale	1.5 fois l'indice	
La cours de Cassation ou le Conseil d'Etat	3 fois l'indice		



Présentation de notre société

Fiche d'information & conseil

Hosho est un spécialiste de la diffusion de garanties d'assurance du monde de l'immobilier sur Internet, avec des offres dédiées aux besoins des petites copropriété (syndics bénévoles, propriétaires non occupant, etc...) et s'appuie sur l'expertise en assurance de P.PLASSE & Cie, spécialiste de l'assurance immeuble depuis 1927 pour la gestion des garanties et sinistres.

Recueil de votre besoin

Vous nous avez interrogé via notre site Hosho assurances et répondu à l'ensemble des questions nous permettant de répondre au mieux à votre besoin d'assurance.

Notre Conseil

Au regard des informations que vous nous avez communiquées concernant vos souhaits en matière d'assurance, notre offre reprise dans le présent document nous semble constituer une solution adaptée à vos besoins.

Qui sommes nous

L'offre d'assurance établie est :

- Distribuée par **hosho**, \$ mentions légales \$
- Gérée par P. PLASSE & Cie - SAS au capital de 550.000 € - 18 rue Ballu – CS 55051 – 75442 Paris Cedex 09 – Tel 01 44 53 74 00 SAS au capital de 550.000 € - RCS Paris N° 562 015 453 - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 330 www.orias.fr
- Garantie par : SADA ASSURANCES, 4 rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9 – Entreprise régie par le code des assurances – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 32.388.700 € - RCS Nîmes B 580 201 127

Hosho est une filiale de P.PLASSE & Cie. Aucune compagnie d'assurance ne détient de droit de vote ou de part dans le capital de la SAS P.PLASSE & Cie.

P.PLASSE & Cie n'a pas obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Son conseil et les offres obtenues sont fondés sur l'analyse d'un certain nombre de propositions d'assurances offertes par les acteurs du marché.

L'offre d'assurance a été établie en concertation avec SADA ASSURANCES pour **hosho, assurances**

Sa rémunération est basée sur des commissions incluses dans la prime d'assurance.

Autorité de tutelle

Nos activités sont exercées sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), autorité indépendante qui veille à la régularité des pratiques commerciales de la profession. Elle peut être saisie par courrier (ACPR – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09) ou via le site internet (<https://accueil.banque-france.fr>)